

Sur [Monenfant.fr](http://monenfant.fr), la Cnaf facilite la garde des jeunes enfants des personnels prioritaires

A la suite de l'annonce par le Président de la République le 31 mars de la fermetures des crèches et des écoles, la Caisse nationale des Allocations familiales se mobilise pour faciliter la garde des enfants des professionnels prioritaires. Ceux-ci peuvent dès aujourd'hui remplir [un questionnaire en ligne](#) sur www.monenfant.fr pour signaler leurs besoins d'accueil de leur(s) enfant(s) de moins de 16 ans.

La liste des professions concernées se trouve en page d'accueil de monenfant.fr, avec deux questionnaires destinés à recueillir les besoins des parents professionnels prioritaires, mais également l'offre d'accueil disponible en crèches ou chez les assistants maternels. Ceux-ci sont également invités à indiquer leurs disponibilités en ligne sur monenfant.fr.

Les parents doivent juste indiquer leurs coordonnées, catégorie socio-professionnelle, employeurs... et les informations sur les enfants concernés (date de naissance, jours de garde). Ces éléments sont ensuite mis à disposition de chaque préfecture, qui s'organise avec ses partenaires, et notamment les Caf, pour traiter les demandes des parents.

Pour l'ensemble des parents, un espace dédié [COVID-19 : Garde d'enfants, parents et professionnels](#), disponible dès la page d'accueil du site www.monenfant.fr, fournit les dernières informations actualisées sur les conduites à tenir durant cette période, avec :

- [Coronavirus : ressources à destination des parents](#)
- [Parents d'adolescents : des professionnels vous épaulent pendant le confinement](#)
- [Un guide pour les parents confinés](#)
- [La plateforme Enfance et Covid](#)
- [Des ressources pour les parents d'enfants en situation de handicap](#)
- [Coronavirus : en parler avec les enfants](#)



Contacts presse

Virginie Rault
01 45 65 68 84
07 78 95 49 90
presse@cnaf.fr